

CONCEVOIR UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE



Actes des journées techniques des jeudi 5 juin et mardi 25 novembre 2014
à Lyon (3ème) et Valence (26)

Avec le soutien de :



Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 48 98 08 > Mél : arra@riviererhonealpes.org > Site : www.riviererhonealpes.org

AVANT-PROPOS

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, les structures gestionnaires de milieux aquatiques sont amenées à mettre en œuvre des travaux de restauration hydromorphologique sur leurs bassins versants.

Ce type de projet nécessite de « construire, d'argumenter et de trouver des partenaires autour d'une stratégie qu'il s'agira ensuite de mettre en œuvre ». Les chargés de mission doivent parvenir à élaborer un projet avec le territoire sans perdre de vue que la restauration physique est un moyen au service de diverses politiques de l'eau. Il convient d'associer les acteurs du territoire en amont du projet pour les impliquer dès son origine. Cette démarche est toutefois difficile pour les gestionnaires car le projet ne résulte pas toujours d'une demande exprimée par le territoire.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a lancé, en 2007, le Groupe d'Accompagnement à la Restauration Physique (GARP) pour apporter aux techniciens un appui pour l'émergence et le suivi de leurs projets de restauration hydromorphologique. Pour valoriser ces expériences, le guide « Restauration hydromorphologique et territoires : Concevoir pour négocier » a été réalisé.

Le 5 juin 2014, l'Association Rivière Rhône Alpes a organisé une journée technique d'information et d'échanges pour présenter ce guide et l'illustrer à l'aide de retours d'expérience de structures gestionnaires de milieux aquatiques. Cette journée a rassemblé 39 personnes, essentiellement des gestionnaires de milieux aquatiques de structures de type syndicat de rivière.

Le 25 novembre, une deuxième session a été organisée pour permettre à un public plus large d'y participer, et notamment les bureaux d'étude. 41 personnes étaient présentes.



SOMMAIRE

La restauration hydromorphologique, une politique innovante : l'autonomie de la rivière comme principe technique, le territoire comme objet d'action	4
Un regard rétrospectif pour éclairer le présent.....	4
Les grands enjeux et principes généraux de l'hydromorphologie.....	5
La mise en place d'un processus de concertation dès l'amont du projet : tentative sur le bassin versant Brévenne Turdine	6
La gestion du bassin-versant Brévenne-Turdine.....	6
La restauration hydromorphologique inscrite au contrat de rivière.....	7
Le projet après concertation.....	9
Intérêts et limites.....	9
Et si c'était à refaire.....	9
Les trois grands messages du guide « <Restauration hydromorphologique et territoire : Concevoir pour négocier > de l'Agence de l'Eau RMC.....	11
Aménagement hydroécologique du Pétochin : adaptation d'un projet de restauration au contexte physique et humain	14
Réfléchir à une échelle stratégique : la notion de PTP	19
Expérience en cours sur l'Arve : restauration hydromorphologique et périmètre technique pertinent.....	20
Conclusion : qu'est-ce qu'une stratégie ?	22
L'approche planificatrice, un cadre clair pour organiser l'action.....	22
L'approche opportuniste : mise sur l'effet boule de neige ?	22
Qu'est-ce qu'une stratégie.....	22
Listes des participants	23

LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE, UNE POLITIQUE INNOVANTE : L'AUTONOMIE DE LA RIVIERE COMME PRINCIPE TECHNIQUE, LE TERRITOIRE COMME OBJET D'ACTION

Jean-Baptiste NARCY - ASCA

Bernard COUVERT - ARTELIA

UN REGARD RETROSPECTIF POUR ECLAIRER LE PRESENT

La gestion et l'aménagement des cours d'eau a toujours été un lieu d'affrontement entre différents niveaux de souveraineté. Cela se retrouve dans le droit et notamment le code civil napoléonien avec des tensions entre propriété privée et puissance publique autour du concept de mobilité des cours d'eau. Cet affrontement se ressent également aujourd'hui avec les difficultés d'application de la servitude de mobilité.

Par ailleurs, les politiques d'ampleur sur les cours d'eau ont toujours été légitimées par des projets politiques de transformation des territoires et de la société.

L'aménagement des cours d'eau renvoie à un rapport particulier avec la nature : celui de la maîtrise, qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources ou du contrôle des phénomènes naturels.


Trois périodes sont à distinguer pour saisir l'émergence de l'hydromorphologie :

 Les années 1970-1980

Ces années sont une période de prise de conscience, de lutte et d'émergence de con-

cepts. Une critique environnementale de la période des 30 glorieuses commence à se faire sentir, avec notamment la création de la FRAPNA en 1971. Ces critiques sont accentuées par des effondrements spectaculaires d'ouvrages d'art en raison du déficit sédimentaire.

Ces luttes ne sont pas seulement l'apanage d'associations écologistes : les pouvoirs publics et le monde de la recherche s'y associent à travers le PIREN Rhône (Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement) qui mettra en avant des concepts fondamentaux (hydrosystème fluvial à quatre dimensions, espace de liberté).

 La fin des années 1980 au début des années 2000

Ces années marquent l'entrée en politique de nouveaux concepts et d'une approche plus globale de la gestion des milieux aquatiques. La loi sur l'Eau de 1992 et la rédaction du SDAGE permettent la diffusion des concepts dans les services de l'Etat et parmi les élus du comité de bassin. Par ailleurs, l'espace de liberté est officialisé dans le SDAGE.

Ces notions commencent à devenir opérationnelles avec des expérimentations, des

études pilotes mais cela reste encore minoritaire.

▶ Depuis les années 2000

Depuis les années 2000, on assiste à une montée en puissance opérationnelle progressive. Avec la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, les paramètres hydromorphologiques s'imposent dans la définition du bon état en l'absence de référentiels opératoires.

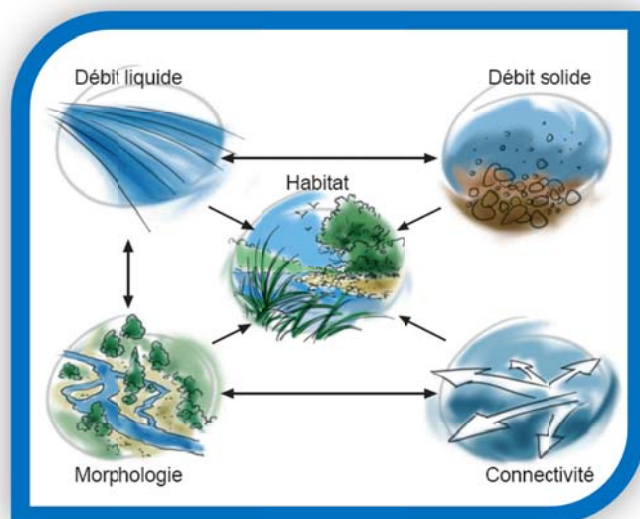
La restauration hydromorphologique est légitimée dans la politique de bassin avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, les notions de continuité écologique, le classement des cours d'eau...

Cette montée en puissance nécessite une démarche stratégique de changement qui donne naissance au GARP (groupe d'accompagnement à la restauration physique), associant expertise technique et socioéconomique. Le travail de ce groupe aboutit au guide « Restauration hydromorphologique et territoire : concevoir pour négocier ».

Le 10^{ème} programme de l'Agence RMC entérine les évolutions des approches rivières, en volume comme en contenu.

L'aménagement et la gestion des cours d'eau ne fait donc plus appel aux mêmes concepts et la maîtrise est progressivement remplacée par l'autonomie de la rivière. Le territoire est perçu comme objet d'action mais on assiste à des difficultés stratégiques sur le terrain qui rendent nécessaires d'inscrire la restauration hydromorphologique dans des projets de développement territorial.

LES GRANDS ENJEUX ET PRINCIPES GENERAUX DE L'HYDROMORPHOLOGIE



Le SDAGE propose une démarche pour les projets de restauration : quantification des objectifs et détermination plus objective des niveaux d'ambition visés. Il existe 4 niveaux : L, R1, R2 et R3, L étant le niveau d'ambition le plus faible où le gestionnaire doit intervenir constamment, R3 étant le niveau le plus élevé où la rivière entretient elle-même ses fonctionnalités.

Il convient également de prendre en compte la typologie des cours d'eau : lit actif ou passif, transit sédimentaire, mobilité naturelle, style du cours d'eau, étiage...

Il faut être lucide et accepter que tout le monde n'atteigne pas forcément le niveau R3 car il y a des paramètres qui entrent en jeu que les gestionnaires ne contrôlent pas. Il n'est pas possible de retrouver une dynamique naturelle partout car certains cours d'eau sont artificialisés depuis trop longtemps, l'urbanisme s'est installé et la volonté politique n'est pas toujours présente.

LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE CONCERTATION DES L'AMONT DU PROJET : TENTATIVE SUR LE BASSIN VERSANT BREVENNE TURDINE

Betty CACHOT - Syndicat de rivières Brévenne Turdine

Christophe BOUNI et Jean-Baptiste NARCY - ASCA.

LA GESTION DU BASSIN VERSANT BREVENNE TURDINE

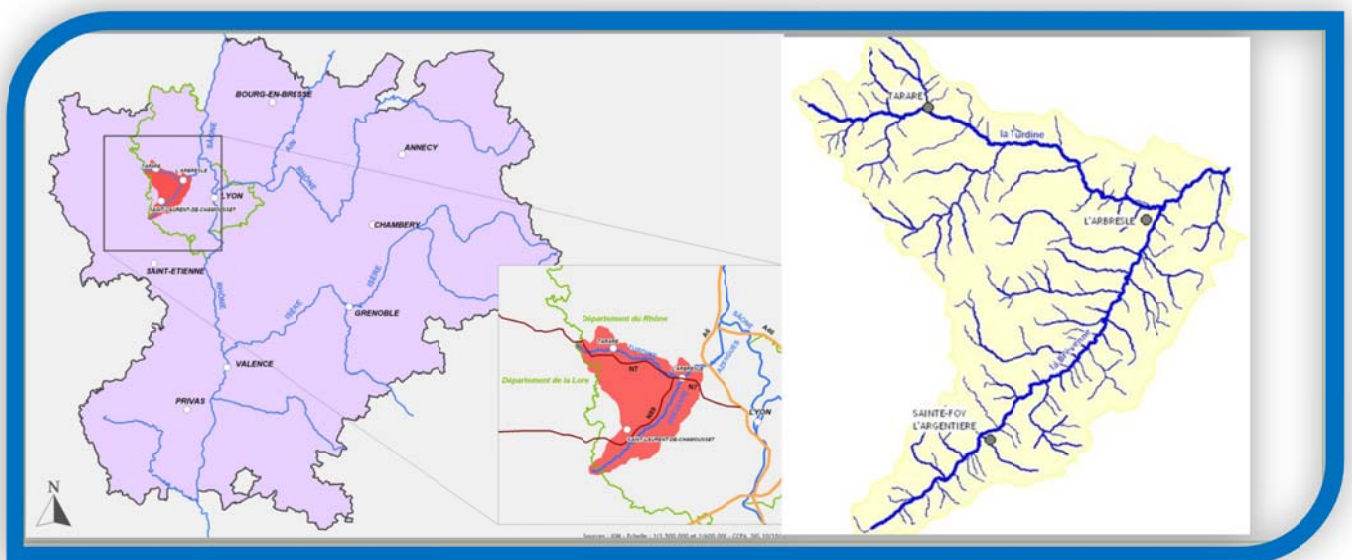
Située en rive droite du Rhône, la Turdine se jette dans la Brévenne, affluent de l'Azergues avant de rejoindre la Saône.

Pour une superficie de 440 km², le bassin versant compte 45 communes et 66 000 habi-

tants. Le linéaire de cours d'eau gérés par le syndicat est de 160km en cumulé.

Le syndicat mixte a été créé en 2006 pour porter le second contrat de rivière après un 1^{er} contrat sans porteurs bien identifiés.

Les 6 intercommunalités du bassin sont adhérentes au SYRIBT.



Les problématiques principales sont :

- ▶ - Une artificialisation et une dégradation des cours d'eau (berges, lit mineur, ripisylve) créant des perturbations sédimentaires et faunistiques aggravant les crues.

- ▶ Un déséquilibre quantitatif fortement aggravé par les nombreux prélèvements agricoles
- ▶ La présence de zones écologiquement remarquables (zones humides, cours d'eau) au maintien fragile.

Deux procédures contractuelles sont actuellement en cours sur le bassin versant. Un 2^{ème} contrat de rivière Brévenne-Turdine a débuté en 2009 et se termine fin 2014, et le PAPI Brévenne Turdine a été labellisé le 12 juillet 2012 et prendra fin en 2015.

LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE INSCRITE AU CONTRAT DE RIVIERE

Le volet B1-1 du contrat prévoit de « redonner au cours d'eau une morphologie permettant un bon fonctionnement écologique ».

Le volet B2-2 vise à réduire l'aléa inondation.

Cela se traduit au démarrage du contrat par l'inscription de trois actions de renaturation sur trois sites du bassin versant, couplées à du ralentissement dynamique et à une action « mise en place de zones de ralentissement dynamique » sur 6 sites supplémentaires.

Tous les objectifs du contrat de rivière ont été regroupés dans un programme de « restauration hydraulique et écologique ».

Les objectifs de ce programme en matière d'inondation sont de réduire les dommages causés par les inondations en écrêtant la crue vingtennale au niveau d'une décennale mais également de décaler de plusieurs heures l'arrivée de la crue en zone urbaine.

En matière de restauration écologique, l'objectif est de restaurer environ 3km de tronçons très dégradés : transits amont/aval et latéral et végétation adaptée. Deux sites seront présentés dans ce retour d'expérience : le site 5 des Grands prés (ralentissement dynamique et renaturation), et

le site 8 de la Rochette (restauration écologique).

LA MISSION DE CONCERTATION

1. LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

En parallèle du programme de restauration a été lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour une mission d'accompagnement et de concertation. Le but n'est pas de faire adhérer au projet du syndicat mais de le co-construire pour répondre au mieux aux attentes de chacune des parties. L'idée est de faire appel à un prestataire neutre.

Le marché comprenait deux phases :

► Phase 1 : aide à la co-construction du projet

Mettre en place les instances de concertation pour arriver à la production collégiale d'un projet répondant aux objectifs hydrauliques et environnementaux de départ, et dans le respect des différentes contraintes (réglementaires, financières, juridiques), en relation étroite avec le maître d'œuvre qui fournira les arguments techniques => durée 6 mois

► Phase 2 : accompagnement du projet jusqu'à l'enquête publique

Veiller à la non-remise en cause du projet, et éviter l'apparition de nouveaux blocages => durée 1 an

2. LA DEFINITION DES MARGES DE MANŒUVRE

La première étape a consisté en une définition des marges de manœuvre : sur quoi négocie-t-on, quel est l'objet du dialogue ?

Sur le site 5, la marge de manœuvre était sur le type de pertuis, la largeur et le type de protection du déversoir, la localisation exacte des actes du barrage, les zones d'emprunt de matériaux, la largeur de la bande « espace cours d'eau ».

Sur le site 8, il y avait beaucoup (trop ?) de marges de manœuvre : recréation d'un lit, plus ou moins d'emprise, techniques utilisées...

3. LES INSTANCES DE CONCERTATION

▶ Le comité de pilotage (copil)

Il regroupe des élus référents du SYRIBT, les maires des communes concernées par les aménagements, les partenaires financiers et les bureaux d'étude. Il s'agit de l'instance de validation.

▶ Le groupe de travail principal

Il regroupe le copil ainsi que des associations locales et de protection de la nature.

▶ Le groupe de travail par site

Il regroupe les personnes du groupe technique principal qui le souhaitent ainsi que l'ensemble des propriétaires et exploitants de chaque site.

▶ L'équipe technique

Elle regroupe le SYRIBT et le bureau d'étude concertation ainsi que le maître d'œuvre hydraulique et son sous-traitant restauration écologique.

4. LES ETAPES DU PROCESSUS DE CONCERTATION

▶ **Entretiens préalables bilatéraux** (établir le contact, faire des propositions sur la composition des instances)

▶ **Présentation du dispositif aux élus du Bureau du SYRIBT** (appropriation de la démarche)

▶ **Premier comité de pilotage** (présentation du dispositif de concertation, synthèse des entretiens, déroulement et calendrier)

▶ **1er groupe de travail principal** (cadre de la démarche, cadre technique, besoins, attentes des acteurs, premières réflexions)

▶ **2nd groupe de travail principal** (échanges sur une première synthèse des coûts et bénéfice du projet)

▶ **Groupe de travail sur site n°1** (présentation générale du projet et recueil des besoins et attentes).

⇒ Cette étape a été très mal perçue par les riverains sur le site 8, car le bureau d'étude a présenté un seul projet sans montrer aux participants qu'il y avait une marge de manœuvre.

▶ **2ème comité de pilotage** (restitution des groupes de travail par site)


▶ **Groupe de travail par site n°2** (présentation d'une première ébauche du protocole d'indemnisation / présentation des points techniques suite aux pistes de travail dégagées du 1^{er} groupe technique).

⇒ Cette réunion a permis de renouer le dialogue et les liens pour le site 8.

Sur la base des compléments technique présentés, chaque groupe technique par site a proposé que soient retenues des orientations

d'ordre technique, foncier et liées à la compensation.

Sur le site 8, les orientations n'ont pas encore été trouvées et il faut à nouveau recueillir les attentes et les besoins.

 **3ème groupe de travail principal**
(synthèse des 2èmes réunions par site, compléments techniques et précisions des orientations soumises au comité de pilotage/protocole d'indemnisation)

⇒ Lors de cette réunion ; les bureaux d'étude ont fait des propositions techniques, et une proposition de projet qui semble faire consensus a été mise en forme. Ces propositions ont été validées lors du troisième comité de pilotage puis par le comité syndical.

LE PROJET APRES CONCERTATION

 **Sur le site 5 :**

Un seul ouvrage plus important va être créé (surélévation du barrage d'une cinquantaine de cm) à la place des 2 prévus initialement et un passage amont-aval va être installé. Il n'y aura pas d'évolution du projet de restauration écologique.

 **Sur le site 8 :**

Il est décidé de laisser du temps pour ce projet et de le déconnecter du dossier réglementaire global.

INTERETS ET LIMITES DE LA DEMARCHE

Atouts	Limites
<ul style="list-style-type: none"> Optimisation du projet du fait du croisement des regards, des points de vue différents, " intelligence collective " Permet d'approfondir l'aspect technique, de tester d'autres scénarios. On pousse au max la réflexion technique. Compréhension / appropriation très accrue du projet par les riverains (compréhension enjeux) 	<ul style="list-style-type: none"> Attention, il faut jouer le jeu à fond! Ne pas revenir sur les marges de manœuvre, jouer la transparence Nécessite un vrai « temps » : le prévoir dès le départ Le fait d'afficher la volonté de prendre en compte les attentes des acteurs peut conduire à la question « ferez-vous quand même le projet si pas de terrain d'entente? »

SI C'ETAIT A REFAIRE

Avec du recul, la chargée de mission pense qu'il aurait été nécessaire de prévoir dans la mission de maîtrise d'œuvre une phase "avant-AVP" pour tenir compte des « allers-retours techniques ».

Il est également indispensable d'être très clair vis-à-vis des bureaux d'étude techniques sur ce que souhaite le maître d'ouvrage, bien affirmer que c'est le maître d'ouvrage qui prend les décisions et décide de la démarche.

Un des points fondamentaux est de s'assurer que les bureaux d'études techniques sont prêts à jouer ce jeu, et porter une grosse attention à la personne qui présente les scénarios devant les riverains.

Bien entendu, la complicité maître d'ouvrage/médiateur est incontournable!

ET MAINTENANT

Sur le site 5, le dépôt du dossier réglementaire est imminent et la négociation foncière va débuter (protocole d'indemnisation en particulier). Un comité de suivi pour les différents sites va également être mis en place.

Sur le site 8, les choses sont plus complexes. Après une rencontre supplémentaire avec les agriculteurs du secteur, un 6ème scénario a été conçu, qui devrait faire consensus. Un élément extérieur n'a pas permis de présenter ce scénario. Le syndicat se pose cepen-

dant la question de l'intérêt de ce 6ème scénario qui présente une ambition écologique moins importante que les premiers scénarios présentés pour un budget énorme.

LES TROIS GRANDS MESSAGES DU GUIDE « RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE ET TERRITOIRE : CONCEVOIR POUR NEGOCIER » DE L'AGENCE DE L'EAU RMC

Christophe BOUNI - AsCA

Bernard COUVERT –ARTELIA

Le guide « Restauration hydromorphologique et territoire : concevoir pour négocier » est le fruit d'un processus interne à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse qui s'est déroulé entre 2007 et 2009 à travers le projet Garp.

Trois messages principaux ressortent de ce guide :

1. DISTINGUER ACTEURS

« INTERESSES » ET ACTEURS

« CONCERNES »

Mettre en place un projet de restauration nécessite d'éviter l'autocensure. Pour une négociation efficace, il faut avoir une vision claire de ce que l'on voudrait pour être plus efficace d'un point de vue environnemental et satisfaire la demande sociale qui fonde le changement environnemental.

➔ Les acteurs intéressés représentent cette demande sociale

Il convient également d'éviter le scénario irréaliste. Pour être crédible, il ne faut pas ignorer les contraintes, les autres projets et politiques, les activités existantes... en identifiant les impacts du projet à leur égard.

➔ Les acteurs concernés portent ces autres éléments pré-existants.

Les acteurs intéressés

Au commencement du montage d'un projet, il est nécessaire de définir ce que l'on veut faire, et pour qui ? Il faut identifier les porteurs possibles et plus largement, l'ensemble des acteurs ayant potentiellement un intérêt au projet. En effet, les objectifs, les thèmes prioritaires et la légitimité du projet dépendent de ces acteurs. Ce sont les acteurs à considérer en premier lieu pour guider la conception du projet et lui donner du sens.

Les acteurs concernés

Il faut avoir conscience qu'un projet n'arrive pas en terrain vierge. Il convient de distinguer les porteurs d'autres politiques qui ont d'autres finalités avec lesquelles le projet interfère. Il y a également des activités, usages et pratiques impactés par le projet qu'il ne faut pas négliger. Tous ces acteurs sont à considérer pour préparer la négociation du projet que l'on aura à défendre auprès d'eux.

Exemple des pêcheurs : intéressés ou concernés selon la nature du projet

Dans le cas d'un projet de restauration d'habitats par « jardinage » du lit mineur, les

pratiques installées ne sont pas remises en cause. Les pêcheurs sont le plus souvent des acteurs intéressés.

Dans le cas d'une restauration plus ambitieuse, le projet peut bouleverser des habitats et peuplement et les pêcheurs sont dans ce cas plutôt des acteurs concernés par l'éventuelle évolution de leurs conditions de pêche.

2. LE PROJET A UNE DOUBLE PORTEE QU'IL FAUT CONSIDERER DES LA CONCEPTION : ECOLOGIQUE ET TERRITORIALE

Garantir la pertinence du projet demande de traiter deux dimensions, écologique et territoriale, pour éviter l'écueil des propositions déconnectées des réalités locales et pour susciter localement les préférences sociales et politiques qui résonnent avec les objectifs de la politique de l'eau. Aborder conjointement et dès le début ces deux dimensions permet d'identifier et de hiérarchiser les entrées les plus pertinentes pour construire le projet.

En respectant cette double entrée, on optimise ainsi les chances de déboucher sur un projet techniquement efficace d'un point de vue environnemental et ayant du sens pour le territoire.

Prendre en compte la double dimension écologique et territoriale est facilité par le respect de la démarche du guide. Il faut tout d'abord préciser ce que l'on souhaiterait idéalement puis définir dans un deuxième temps ce que l'on se propose de défendre comme projet, en hiérarchisant objectifs et actions en fonction des attentes sociales et politiques.

3. UN PROJET S'INSCRIT DANS UNE HISTOIRE LONGUE DONT IL FAUT RENDRE COMPTE

Il ne peut y avoir de changement sans aborder la question de l'histoire. Tout changement nécessite de s'arranger avec son histoire, de l'expliquer et démontrer l'intérêt du changement. Les territoires ont une mémoire et même les usages révolus peuvent être à l'origine d'attachements encore bien vivaces que ce travail historique peut aider à faire évoluer.

Il est également important de « dire l'histoire » pour rassembler les acteurs et de proposer une vision dynamique du territoire où le projet s'inscrit naturellement. On peut être alors en mesure de valoriser à la fois la rupture nécessaire que porte le et souligner une certaine continuité avec le passé.

Pour résumer, la démarche consiste ainsi à définir une ambition pour la rivière dans son territoire tout en articulant le projet de restauration avec les acteurs en présence et les autres politiques publiques.

AMENAGEMENT HYDROECOLOGIQUE DU PÉTOCHIN : ADAPTATION D'UN PROJET DE RESTAURATION AU CONTEXTE PHYSIQUE ET HUMAIN

Julien DUMOUTIER – Syndicat mixte du bassin versant de la Véore

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le bassin versant de la Véore s'étend sur 383 km², entre Vercors et Rhône. Il comprend plusieurs affluents importants sur un territoire partagé entre piedmont et plaine de Valence. La tête de bassin versant est préservée mais les cours d'eau de plaine sont en très grande partie recalibrés, endigués et/ou rectifiés, voire même cuvelés.

ENJEUX REGLEMENTAIRES

Le Pétochin, affluent de rive gauche de la Véore, prend sa source dans le massif du Vercors. Le SDAGE préconise son bon état pour 2021. Le programme de mesure prévoit un plan de gestion, des actions de restauration physique ainsi que la réhabilitation des milieux humides et la reconnexion du lit majeur.

ENJEUX DU TERRITOIRE

Dans la traversée de Montéléger, le Pétochin fait l'objet d'érosions actives en rive droite qui menacent plusieurs habitations. Des réparations en génie civil ont été effectuées de manière récurrente par le

syndicat jusque dans les années 2000. En rive gauche, le cours d'eau déborde dans un champ à partir de la crue décennale (Q10) et ce, malgré la présence d'un merlon. Sur l'ensemble du linéaire, les milieux aquatiques sont dégradés et homogènes. Le lit est incisé, endigué et contraint.

LE PROJET

Initialement, il s'agissait d'un projet modeste avec une emprise limitée sur terrain agricole, la réouverture d'un bras de décharge sur le tracé d'un ancien bras désormais comblé et l'arasement d'une digue en rive gauche. L'objectif initial était principalement de limiter l'érosion de la rive droite.

L'étude avant-projet prévoyait deux scénarios :

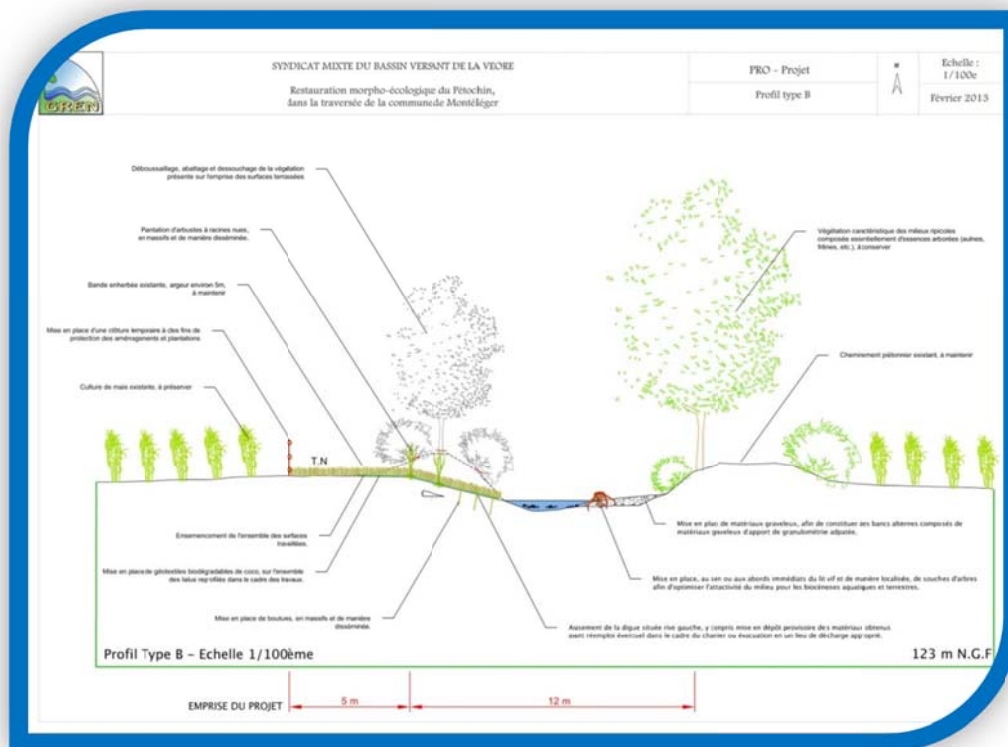
- ▶ Projet initial d'une emprise de 10 m,
- ▶ Projet optimal d'une emprise de 30 m.

Le projet retenu est finalement le plus ambitieux. L'idée de réouvrir l'ancien bras a été abandonnée au profit d'un lit moyen du Pétochin plus large. Ainsi, la dynamique du cours sera conservée et la capacité hydraulique sera pratiquement identique

2. SECTEUR 2 (PARTIE INTERMEDIAIRE – COMPLEXE SPORTIF EN RIVE DROITE)

Sur le second secteur, le projet comprend l'arasement de la digue sur 800 m et, le reprofilage de la berge en pentes douces en rive gauche. L'ajout d'éléments de diversification écologique est également prévu mais aucune intervention sur la digue en rive droite n'est effectuée (protection du complexe sportif de Montéléger). Il s'agit d'une restauration de type

R2. L'ambition est ici moins importante que sur l'amont en raison d'une dynamique latérale préexistante sur le secteur et en l'absence de problème majeur.



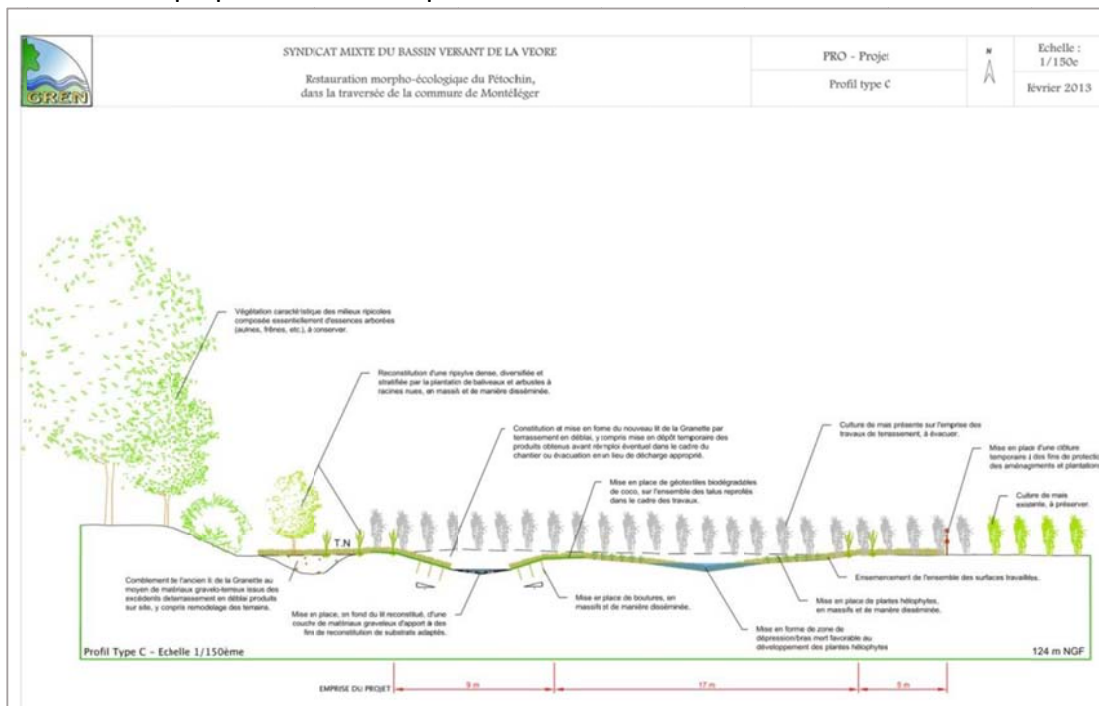
3. SECTEUR 3 (PARTIE AVAL – CONFLUENCE GRANETTE)

Le dernier secteur a fait l'objet d'une restauration de la confluence naturelle du ruisseau de la Granette, anciennement totalement bétonnée et en angle droit au niveau d'un pont routier. Cet affluent, cours d'eau intermittent, posait ainsi régu-

lièrement problème lors des importants épisodes pluviométriques sur la plaine. Un nouveau lit a ainsi été créé et éloigné du pont grâce à une sinuosité plus proche du naturel. Ce nouveau lit a été accompagné de la création d'une zone humide (dépressions, fonctionnement de type bras mort).

C'est dans le cadre de la négociation foncière avec l'exploitant que l'opportunité d'aménager cette pointe d'ilot agricole est apparue. Très compliquée à travailler pour

l'exploitant, cette zone restaurée permet désormais d'atténuer les désordres hydrauliques qui avaient conduit à bétonner la confluence.



PERIMETRE ET CALENDRIER

Le projet de restauration du Pétochin a été mentionné pour la première fois dans l'étude hydraulique préalable au contrat de rivière en 2003. Suite à la crue de décembre 2003, des travaux de réparation d'urgence des dégâts ont été réalisés et

l'idée de déplacer le lit avec une digue en rive gauche a émergé sans pour autant se concrétiser.

L'action a été reprise dans le cadre du Contrat de Rivière Véore Barberolle en 2005, sous la forme d'une étude hydraulique, mais toujours sans prise en compte de l'entrée « restauration physique » ou

« écologique ». De plus, elle constituait une sous-partie d'un projet bien plus vaste de champs d'inondation contrôlée en amont du village.

En 2009, un projet de canalisation d'eaux usées, un temps imaginé en rive droite du Pétochin est finalement annulé mais une nouvelle dynamique apparaît en 2010 avec une étude de faisabilité comprenant une étude hydraulique et l'intégration de l'enjeu « restauration physique » à travers l'effacement de la digue « agricole ».

Le maître d'œuvre est recruté en 2012. C'est lui qui va proposer le scénario global et focaliser le projet sur la restauration du Pétochin et proposer l'abandon de la réouverture du bras de décharge. Les travaux ont été réalisés entre 2013 et 2014. Le projet comprend une analyse multi-thématique : géomorphologique, hydraulique, inondation, écologique/biodiversité, fonctionnalités, historique, foncier et social.

PARTENARIATS ET ALIANCES

Le syndicat a travaillé autour de ce projet avec différents acteurs :

- ▶ Agence de l'Eau RMC et Département de la Drôme → appui technique et financier
- ▶ Mairie de Montéléger → appui local et force de proposition (négociations foncières)
- ▶ Propriétaires et exploitants → communication et concertation
- ▶ DDT et ONEMA → soutien dans la négociation avec les exploitants (réglementation digue et SDAGE) et suivi des travaux.

DES DIFFICULTES MAIS BEAUCOUP D'ESPOIRS

La restauration physique n'est pas toujours une priorité et les actions concrètes sont souvent longues à démarrer. Les procédures réglementaires pour la mise en œuvre du SDAGE (études d'impacts, autorisation de défrichement, ...) sont également très lourdes. Par ailleurs, le foncier est bien souvent un point bloquant notamment en plaine agricole. Et encore plus aujourd'hui avec la problématique de la « disparition » des terres agricoles du fait de l'urbanisation.

Toutefois, ce projet sert de vitrine au syndicat qui a pu montrer son savoir-faire. Ce projet a également donné une nouvelle dynamique sur l'aval du cours d'eau avec des actions de désendiguement et de restauration de berges sur 1 km jusqu'à la confluence avec la Véore. Le projet est néanmoins partiellement bloqué par la présence d'Espaces Boisés Classés (EBC) une centaine de mètres en aval du pont routier (le PLU en cours de révision a été retardé).

Des communes ont manifesté leur intérêt pour des actions similaires sur leur territoire. Les propriétaires riverains ont également exprimé leur satisfaction. Les habitants sont heureux de « retrouver » le cours d'eau et les berges sont redevenues un lieu de promenade. L'objectif visant à rendre de la visibilité au cours d'eau est également une réussite. Certains propriétaires riverains sont même allés jusqu'à réaménager leur terrain et leur accès au cours d'eau afin de profiter pleinement de l'aspect paysager du site.

Notons par ailleurs qu'un programme de restauration physique est en cours d'élaboration sur les trois cours d'eau prioritaires au titre du SDAGE sur le bassin versant.

RECAPITULATIF DU PROJET

- ▶ Maitre d'ouvrage : SMBV Véore (26)
- ▶ Maitrise d'œuvre : GREN SAS (04)
- ▶ Travaux de terrassement : SA Bonnardel (26)
- ▶ Travaux de génie végétal : SMBV Véore (26)
- ▶ Coût de l'opération : 330 000 € HT
- ▶ Financement : Agence de l'Eau RMC (50 %), Département de la Drôme (20 %) et Région Rhône-Alpes (10 %).
- ▶ Foncier (Mairie de Montéléger) : Agence de l'Eau RMC (50 %), Département de la Drôme (20 %)

REFLECHIR A UNE BONNE ECHELLE STRATEGIQUE : LA NOTION DE « PERIMETRE TECHNIQUE PERTINENT »

Bernard COUVERT – ARTELIA

QUATRE ECUEILS A EVITER

Lors de la mise en œuvre d'un projet de restauration, il faut éviter d'avoir une approche trop étroite, ponctuelle qui ne prend pas en compte le contexte dans lequel il s'inscrit.

Les approches trop larges ne sont pas non plus positives car elles noient les questions importantes et usent les acteurs.

Les approches trop techniques sont également à bannir car elles oublient les réalités du territoire.

Enfin, il faut veiller à ne pas trop sectoriser le projet car cela crée des frontières.

LES BONNES ECHELLES

La question qui entoure le projet n'a de sens que si elle est rapportée à une probléma-

tique. Il n'y a pas une seule réponse possible mais plusieurs angles de vue sur un bassin :

- Quelles thématiques sont liées à la question initiale ?
- Quels périmètres géographiques pertinents pour chaque thématique ?
- Quels horizons temporels sous-jacents ?

Ce qu'on peut retenir :

En général, les périmètres techniques pertinents (PTP) se recouvrent. Les enjeux d'une confluence doivent conduire à étendre la réflexion sur les deux cours d'eau. Pour finir les PTP doivent faire écho aux réalités du territoire.

EXPERIENCE EN COURS SUR L'ARVE : RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE ET PERIMETRE TECHNIQUE PERTINENT

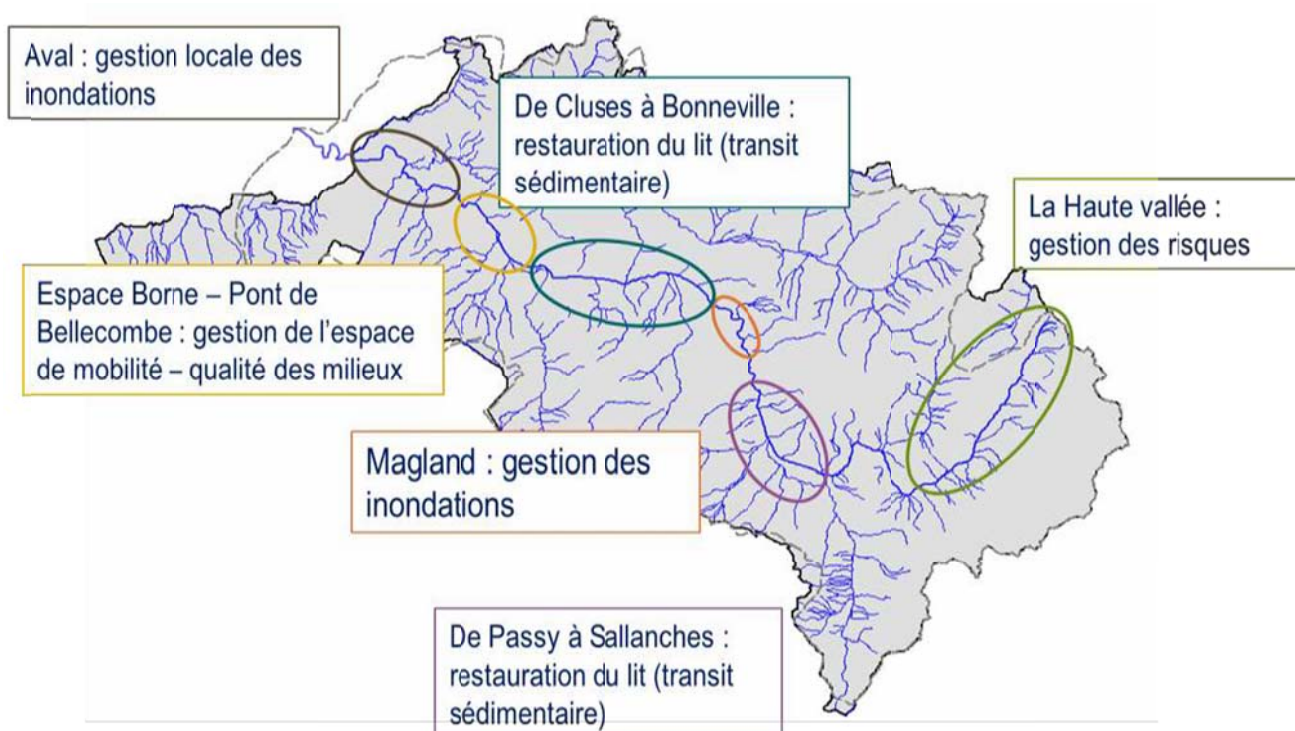
Nicolas LEMEHAUTE – Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (74)

Le territoire de l'Arve possède de très nombreuses variétés de cours d'eau : torrent de moyenne et haute montagne, cours d'eau à forte ou faible pente... Ces cours d'eau ont subi de fortes perturbations et jusqu'à 10 m d'abaissement à certains endroits. Les problématiques sont donc très différentes d'un lieu à l'autre et cela est à prendre en compte.

Sur le territoire de SM3A, la notion de périmètre technique pertinent a été évoquée dans le cadre du SAGE et plus précisément de la classification des cours d'eau. L'objectif est de savoir ce que peut faire le SAGE sur la

question de la restauration hydromorphologique. Le bureau d'étude retenu a donc proposé de travailler sur les principaux cours d'eau du Giffre et de l'Arve et d'en proposer une typologie simplifiée pour avoir des outils d'analyse.

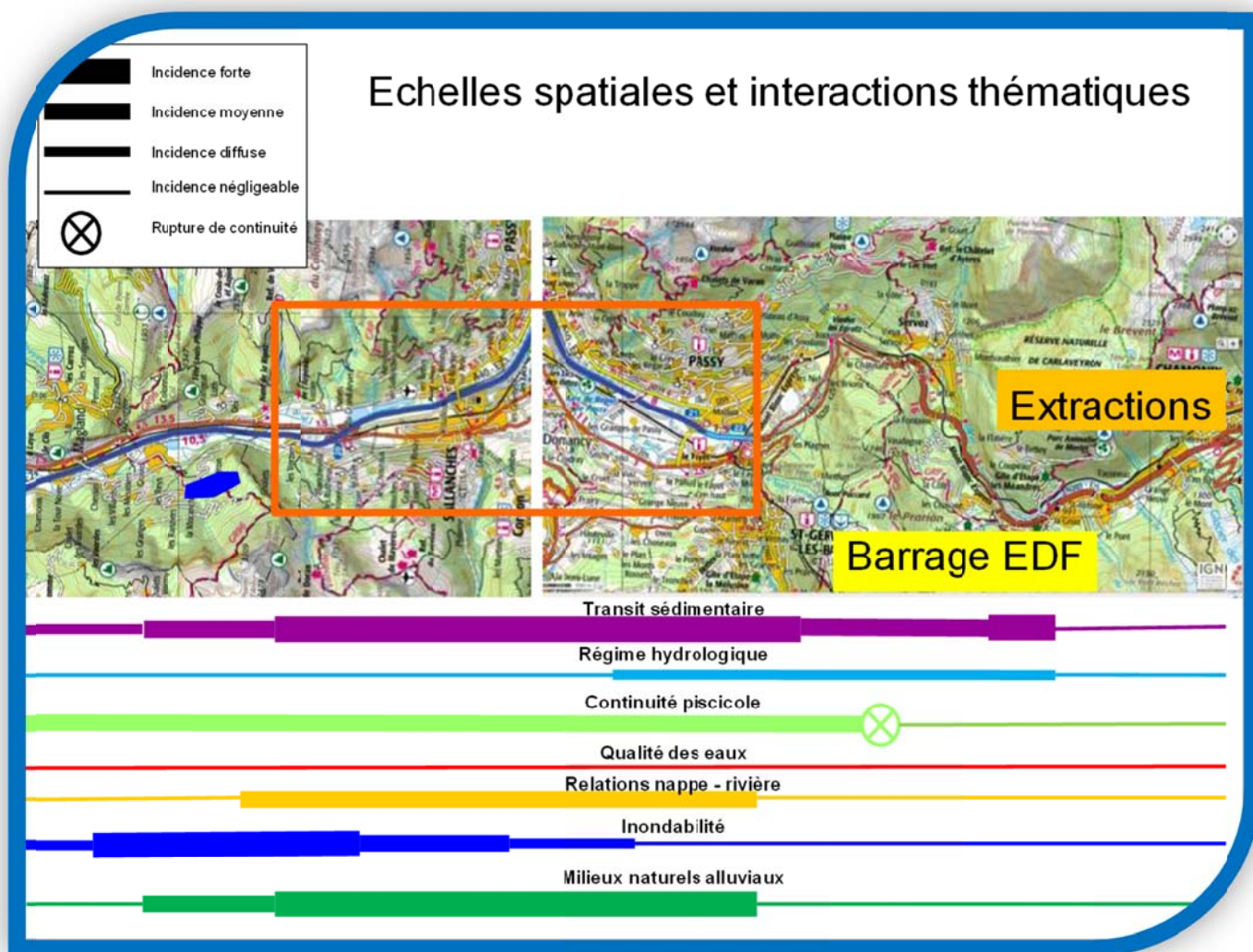
Le schéma ci-dessous résume les points à prendre en compte sur les principaux linéaires de cours d'eau du territoire.



UN EXEMPLE: LA RESTAURATION DU LIT ENTRE PASSY ET SALLANCHES

Le schéma ci-dessous reprend les principaux enjeux et compartimente le territoire.

On observe par exemple que les territoires où les problématiques sont les plus fortes en termes d'idonabilité ne sont pas les plus touchés par le transit sédimentaire. Par conséquent, les actions à mettre en œuvre diffèrent.



Tous ces éléments restent à valider en commission SAGE.

CONCLUSION : QU'EST CE QU'UNE STRATEGIE ?

AScA et ARTELIA

L'APPROCHE PLANIFICATRICE, UN CADRE CLAIR POUR ORGANISER L'ACTION

La notion de stratégie peut être entendue comme la mise en œuvre de moyens en adéquation avec les objectifs poursuivis. C'est le rôle de la planification, illustrée par exemple par le Grenelle, le SDAGE, le PDM... Il s'agit souvent d'une approche technico-financière basée sur des critères d'efficacité et d'efficience.

Pour reprendre les propos de M. Crozier, le problème, c'est que « Dans sa vision organisatrice du monde, le planificateur n'a pas d'ennemi ». Or, les projets de restauration font apparaître des résistances qu'il est indispensable de prendre en compte et d'anticiper, ce qui correspond précisément à la vocation de la stratégie, au sens plein du terme : celle-ci ne peut donc être réduite à la planification.

L'APPROCHE OPPORTUNISTE : MISER SUR L'EFFET BOULE DE NEIGE ?

À l'opposé de la planification, l'approche opportuniste est une approche pragmatique courante face aux difficultés de terrain. Un programme technique ambitieux est défini. Une opération pilote est par la suite lancée et les gestionnaires espèrent que ce type de projet soit généralisé par l'effet « boule de neige ».

Mais bien souvent, cet effet « boule de neige » ne se manifeste pas. Dans cette manière de voir les choses, on inverse la séquence et on part de l'acceptabilité du territoire pour construire progressivement l'action technique. Se pose alors la question des finalités techniques initiales, des objectifs poursuivis : ne risquent-ils pas d'être perdus du vue si c'est le contexte local qui *in fine* détermine les choix sur le terrain ? Or, une stratégie au sens plein du terme est nécessairement fondée sur l'atteinte d'objectifs clairement définis : là encore, la notion de stratégie ne peut donc pas non plus être réduite à une telle approche opportuniste.

QU'EST CE QU'UNE STRATEGIE

Une stratégie consiste à anticiper une dynamique, sans pour autant perdre de vue les objectifs qui la motivent. Une stratégie doit donc comprendre des objectifs politiques sur le territoire qui mobilisent des acteurs intéressés. Il faut anticiper les résistances éventuelles à toutes les échelles, c'est ce qui fonde la différence entre stratégie et planification.

Une stratégie doit éviter les conceptions séquentielles des projets (la technique d'abord, le « social » ensuite, ou l'inverse) : la dimension sociale et politique du projet doit être pensée concomitamment aux aspects techniques. Par ailleurs, un dessin peut être préférable à une carte souvent trop aboutie pour laisser des marges pour la concertation.

LISTE DES PARTICIPANTS 5 JUIN

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Julie ANIEL	CZA	74007 ANNECY CEDEX	04 56 49 40 19	janiel@agglo-annecey.fr
François BATAILLE	SMABB	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	francois.bataille@smabb.fr
Pauline BERMOND	IRH	69970 CHAPONNAY	04 78 92 43 74	pauline.bermond@irh.fr
Julien BIGUE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@riviererhonealpes.org
Johann BLAAS	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 99	jl.blaas@gmail.com
Christophe BOUNI	AScA	75010 PARIS	01 42 00 41 41	christophe.bouni@asca-net.com
Betty CACHOT	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 87	betty.cachot@syribt.fr
Cédric CADET	SMBV Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45	cadet.smbw@orange.fr
Hervé CALTRAN	Grand Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 89 80	hcaltran@grandlyon.org
Mélina CHALEAT	CAPCA	07003 PRIVAS Cedex	04 75 20 25 17	melina.chaleat.ouzezevive@gmail.com
Christel CONSTANTIN-BERTIN	Syndicat Bièvre Liens Valloire	38270 BEAUREPAIRE	04 74 79 86 48	cle_sageblv@laposte.net
Romuald COSSON	SMAELT	42110 FEURS	04 77 26 31 44	technicien_smaelt@yahoo.fr
Yannick COUPRY	SMETA du Durgeon	70000 VESOUL	03 84 97 49 02	yannick.coupry@durgeon.fr
Julie COUVE	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	julie.couve@syribt.fr
Bernard COUVERT	ARTELIA	13322 MARSEILLE CEDEX 16	04 91 17 55 81	Bernard.COUVERT@arteliagroup.com
Lucille DELACOUR	SACO	38520 BOURG D'OISANS	04 76 11 20 44	l.delacour@ccoisans.fr
Mireille DELAHAYE	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 43	mireille.delahaye@pnr-vercors.fr
Jean-Charles DREVET	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	jean-charles.drevet@syrrta.fr
Julien DUMOUTIER	SMBV Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45	dumoutier.smbw@orange.fr
Alain DUPLAN	SBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-aduplan@orange.fr
Pierre FILLATRE	Contrechamp	69001 LYON	04 78 39 31 18	pierrefillatre@contrechamp.info
Anne-Sophie GAUMOND	SMAELT	42110 FEURS	04 77 26 31 44	smaelt@yahoo.fr
Christian GRIMAULT	EPTB Saône et Doubs	71000 MÂCON	03 85 21 98 25	christian.grimault@eptb-saone-doubs.fr
Marion GUIBERT	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	marion.guibert@syrrta.fr
Marlène LACARRERE	CALF	42605 MONTBRISON	04 26 54 70 65	marlenelacarrere@loireforez.fr
Nicolas LE MEHAUTE	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 96	nlemehaute@sm3a.com
Juliette MAC ALEESE	SMETA du Durgeon	70000 VESOUL	03 84 97 49 02	juliettemacaleese@yahoo.fr
Déborah NADAL	SIBE	07400 VIVIERS	06 40 23 51 11	07sibe@gmail.com
Jean-Baptiste NARCY	AScA	75010 PARIS	01 42 00 41 41	jean-baptiste.narcy@asca-net.com
Dorian OBRY	SIGREDA	38450 VIF	04 76 75 21 88	dorian.obry@drac-romanche.com
Nathalie PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@riviererhonealpes.org
Céline PIGEAUD	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 28 33	celine.pigeaud@eamrhc.fr
Alice PROST	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNI	04 74 55 20 47	alicep-srtc@orange.fr
Chloé RENOUIARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@riviererhonealpes.org
Paul ROSSI	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 87	betty.cachot@syribt.fr
Amandine ROUX	Marais de Bourgoin-Jallieu	38300 BOURGOIN JALLIEU	04 74 93 31 69	aroux.sim@orange.fr
Nathalie SAUR	Agence de l'eau RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 28 33	nathalie.saur@eamrhc.fr
Alix SAVINE	CG 38	38200 VIENNE	04 74 87 93 60	alix.savine@cg38.fr
Emmanuel TOCHON		74013 ANNECY Cedex	06 83 73 00 52	emmanuel.tochon@laposte.net
Antoine WEROCHOWSKI	Conseil Régional de Bourgogne	21035 DIJON cedex	03 80 44 40 79	awerochowski@cr-bourgoqne.fr

LISTE DES PARTICIPANTS 25 NOVEMBRE

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Aurélie ANDRE	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 04	aurelie.andre@arteliagroup.com
Sandrine BATUT	SMBVL	84600 GRILLON	06 76 73 60 55	sandrine.batut@smbvl.net
Julien BIGUE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@riviererhonealpes.org
Jérémy BOSCH	BRL INGENIERIE	30000 NÎMES	04 66 87 52 83	jeremy.bosch@brl.fr
Christian BOUCANSAUD	Fédération de pêche	07600 VALS LES BAINS	06 89 82 16 92	christian.boucansaud@peche-ardeche.com
Christophe BOUNI	AScA	75010 PARIS	01 42 00 41 41	christophe.bouni@asca-net.com
Lysanne BOUR	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	lysanne.bour@eamrc.fr
Philippe BREGARD	Pays Voironnais (CAPV)	38511 VOIRON	04 76 67 60 10	philippe.bregard@paysvoironnais.com
Eric BROUTIN	Conseil Régional Rhône-Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 40 00	ebROUTIN@rhonealpes.fr
Betty CACHOT	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 87	betty.cachot@syribt.fr
Jean-Luc CAMPAGNE	DIALTER - SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 87	betty.cachot@syribt.fr
Mickaël CHAPELLE	Fédération de pêche	07600 VALS LES BAINS	04 75 09 05 58	mickael.chapelle@peche-ardeche.com
Margot CHAPUIS	Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)	73303 ST JEAN DE MAURIENNE	04 79 64 12 48	riviere@maurienne.fr
Bernard COUVERT	ARTELIA	13322 MARSEILLE CEDEX 16	04 91 17 55 81	Bernard.COUVERT@arteliagroup.com
Frédéric DE ANGELIS	Syndicat des Trois Rivières	07430 DAVEZIEUX	04 75 67 66 75	f.deangelis@3rivieres.fr
Aline DUPONT	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	aline.dupont@eamrc.fr
Anne FELL	Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire	07200 VOGÜÉ	04 75 37 82 18	contrat.riviere@ardecheclaire.fr
Sébastien GOGUELY	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	sebastien.goguely@eamrc.fr
Antoine GOUHRAND	SMIGIBA	05140 ASPRES SUR BUËCH	09 66 44 21 26	agourhand.smigiba@orange.fr
Jean-Louis GRAPIN	SMBVL	84600 GRILLON	06 76 73 60 55	jean-louis.grapin@smbvl.net
Frédéric GRUFFAZ	Eau & Territoires	38100 GRENOBLE	09 72 13 09 71	f.gruffaz@eau territoires.fr
Francis HUBERT	CG 07	07007 PRIVAS Cedex	04 75 66 75 65	fhubert@ardeche.fr
Flamiga KUNG	RIPARIA	30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE	04 66 89 63 52	riparia.fku@gmail.com
Sandrine LALLIAS		38830 SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD	06 24 24 64 78	sandrinellallias@yahoo.fr
Nicolas LEMEHAUTE	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 24 96	nlemehaute@sm3a.com
Nathalie LESAFFRE	CG de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 79 26 97	nlesaffre@ladrome.fr
Emilie LUNAUD	Agence & RMC	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 42	emilie.lunaud@eamrc.fr
Jean-Baptiste NARCY	AScA	75010 PARIS	01 42 00 41 41	jean-baptiste.narcy@asca-net.com
Charles MONNERET	DYNAMIQUE HYDRO	69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR	04 78 83 68 89	cmonneret@dynamiquehydro.fr
Mélissa PALISSE	RIPARIA	30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE	04 66 89 63 52	gsa@riparia.fr
Cécile PAYEN	Conseil Régional Rhône-Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 40 00	cpayen@rhonealpes.fr
Vincent PEYRONNET	Fédération de pêche	07600 VALS LES BAINS	04 75 37 09 77	vincent.peyronnet@peche-ardeche.com
Céline PIGEAUD	Agence & RMC	69364 LYON Cedex 08	5 72 71 28 33	celine.pigeaud@eamrc.fr
Alexandre PRINA	CCPSM	38162 SAINT MARCELLIN CEDEX	04 76 38 83 48	alexandre.prina@yahoo.fr
Jean-Luc RAHUEL	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 42 88	jean-luc.rahuel@arteliagroup.com
Christophe RAJAT	CCPG	38926 CROLLES Cedex	04 76 08 04 57	crajat@le-gresivaudan.fr
Chloé RENOUIARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@riviererhonealpes.org
Alois RICHARD		38100 GRENOBLE	06 42 42 83 68	alois.richard@free.fr
Nicolas VALE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@riviererhonealpes.org
Catherine VERT	CC Bugey Sud	01301 BELLEY CEDEX	04 79 81 41 05	c.vert@ccbugeysud.com